

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU VENDREDI 04 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un le quatre juin à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Thierry FERRAND, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : FERRAND Thierry, KOOS Christine, ALLIER Christian, PARARD Karin, PETIT Philippe, SALAT Françoise, JAULIN Christine, BARRE Fabien, DESMARE Christian, BABONNAUD Christian, BERTRAND Isabelle.

**ABSENT(S)/EXCUSÉ(S)** : GILBERT Roland, GRESSIN Michèle, LAIGOT Stéphane, BARILLET Katia.

**ABSENT(S)** : /

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : KOOS Christine.

**POUVOIR(S)** : de Katia BARILLET à Christine KOOS.

\* \* \*

- Tirage au sort des jurys d'assises

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 09 avril 2021.

\* \* \*

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir : « plans de financement complémentaire de la rénovation de l'éclairage public ».

Accord à l'**unanimité** des membres du conseil.

**2021/46 :**

#### **DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE MENETOU-COUTURE DU SYNDICAT DES ECOLES PUBLIQUES DE NERONDES :**

Monsieur le Maire expose la demande formulée par Monsieur le Maire de Menetou-Couture relative au retrait de sa commune du syndicat des écoles publiques de Nérondes, motivée par « la suppression du libre choix de scolarisation des enfants » décidée par la Région et l'Education Nationale.

Un courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie en date du 14/04/2021, stipule qu'il est nullement question d'obligation de choix d'une école de rattachement pour la commune de Menetou-Couture, corroborant ainsi les échanges des divers participants à la réunion du 27/01 dernier où le Vice-Président délégué aux transports à la Région a précisé que tous les enfants, notamment ceux de la commune de Menetou-Couture, étaient considérés comme ayant droit au transport, propos confirmés par courrier en date du 16/04/2021.

Au vu des éléments apportés, le comité syndical dans sa séance du 05 mai 2021 a décidé après un vote à bulletins secrets :

✧ d'émettre un avis **défavorable** au retrait de la commune de Menetou-Couture dudit syndicat.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal de Nérondes, **à l'unanimité**, décident d'émettre un avis **défavorable** au retrait de la commune de Menetou-Couture du syndicat des écoles publiques de Nérondes en raison des motifs invoqués ci-dessus.

\* \* \*

**2021/47 :**

**AVIS SUR LE PROJET ARRETE DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS :**

Par délibération en date du 31 mars 2021, le Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois a tiré le bilan de la concertation menée lors de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), puis a arrêté le projet de schéma.

Conformément à l'article L 143-20 du Code de l'Urbanisme, la commune de Nérondes est invitée à exprimer son avis sur ce projet dans un délai de 3 mois à compter de la transmission.

Le projet de SCoT, transmis dans sa totalité comprend :

- Le rapport de présentation recelant outre la présentation générale du dossier (explication du projet, des enjeux), le diagnostic du territoire, l'état initial de l'environnement, l'évaluation environnementale et suivi...
- Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- Le document d'orientation et d'objectifs
- Le bilan de concertation
- La délibération d'arrêt du projet.

Il est rappelé que la procédure d'élaboration du SCoT s'est accompagnée de concertation avec la tenue de réunions publiques dans les communautés de communes concernées, à différentes étapes du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, émet un avis favorable au projet du SCoT arrêté par le Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois.

\* \* \*

**2021/48 :**

**ACCORD DE PRINCIPE SUR UN PROJET DE PARC SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE NERONDES :**

Vu l'article L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-9,

Monsieur le Maire rappelle le contexte énergétique régional et plus précisément du parc solaire en lien avec son territoire.

Au niveau national, la programmation pluriannuelle de l'énergie a fixé des objectifs de développement du solaire photovoltaïque de 20,6 GW en 2023 et 35,6 à 44,5 GW en 2028, contre 10 GW installés au 30 septembre 2020.

Au niveau de la région Centre-Val de Loire, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires a fixé les objectifs suivants :

- Devenir une région couvrant 100% de ses consommations énergétiques par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération en 2050.
- Réduire de 100% les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique entre 2014 et 2050.

Le schéma régional climat, air, énergie arrêté en juin 2012 a par ailleurs fixé l'objectif d'atteindre une capacité photovoltaïque installée en 2050 de 200 ktep (200 000 tonnes équivalents pétrole), contre environ 35 ktep installées au 30 septembre 2020.

L'ensemble des territoires de la région doit donc s'impliquer pour multiplier par six la puissance photovoltaïque entre 2020 et 2050.

Au niveau macro-local, le schéma cohérence territorial du Pays Loire Val d'Aubois, dont fait partie la Communauté de communes du Pays de Nérondes, est en cours de finalisation. Parmi ses orientations stratégiques, est notamment mentionnée la valorisation des ressources du territoire à travers la production d'énergie nouvelle et renouvelable, dont le solaire.

Sur le territoire de la commune de Nérondes, un projet solaire sur une surface de 8 ha de friche naturelle est en cours d'instruction.

Considérant la volonté de la commune de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal,

Considérant que la société VOLTALIA envisage d'implanter sur le territoire de la commune un parc solaire photovoltaïque au sol (ci-après le « projet ») et doit, pour ce faire, procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires pour déterminer la possibilité de réaliser le projet, notamment l'implantation des équipements nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie solaire, son raccordement au réseau électrique, en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné.

Considérant que le projet vise une puissance approximative de 40 MW.

Considérant que le projet, dit « AgriSol », sera conçu pour maintenir l'activité agricole sur son site d'implantation, à savoir une activité d'élevage ovin et/ou bovin comme convenu avec le propriétaire et exploitant actuel des parcelles concernées,

Considérant que pour pouvoir poursuivre le développement du projet, la société VOLTALIA nécessite le soutien de la mairie, son accord sur la zone d'implantation envisagée, ainsi que l'autorisation de réaliser toute étude de faisabilité ou de préfaisabilité nécessaire à la réalisation du projet ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- Emet un accord de principe favorable sur le projet sur la commune de Nérondes
- Autorise VOLTALIA à réaliser toute étude de faisabilité ou de préfaisabilité nécessaire à la réalisation du projet.

**Votants : 11      Pour : 9 voix      Contre : 2 voix      1 Abstention**

**2021/49 :**

**AVENANTS N°1 AU MARCHE DE LA REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE :**

Monsieur le Maire communique aux membres du conseil, les clauses de l'avenant N°1 au marché de travaux de réhabilitation de l'école élémentaire.

Les modifications introduites par les présents avenants résultent :

-1° d'une plus-value d'un montant de **5.364,00 € HT**, pour la démolition et l'évacuation du plancher haut du R+1 sur la moitié du bâtiment (Lot 01 gros œuvre).

Le nouveau montant du marché est amené à **110.344,00 € HT**.

-1° d'une plus-value d'un montant de **7.515,00 € HT**, générée par la réalisation de travaux en quantités supplémentaires sur les planchers (Lot 06 menuiseries intérieures).

Le nouveau montant du marché est amené à **70.502,00 € HT**.

**A l'unanimité**, les membres du conseil donnent l'autorisation à Monsieur le Maire de signer les avenants relatifs aux modifications ci-dessus énumérées.

\* \* \*

**2021/50 :**

**CHOIX DU PARTENARIAT SUR L'OFFRE DU SERVICE POSTAL DE NERONDES :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, qu'il a été avisé le 16 avril dernier par le groupe La Poste, qu'il convient de réfléchir à l'évolution de la forme de présence postale dans notre commune.

Compte tenu de la diminution du niveau d'activité d'un certain nombre de bureaux de poste dont celui de Nérondes, et de la volonté, néanmoins de maintenir son réseau, La Poste a développé un système de gestion partenariale.

Pour cela, deux formes de présence postale nous ont été présentées à savoir :

- Les agences postales communales
- Les relais poste commerçants

Après en avoir débattu, **à l'unanimité**, les membres du conseil municipal rejettent les propositions ci-dessus énumérées et demandent le maintien du bureau de poste avec les horaires actuels.

\* \* \*

**2021/51 :**

**DEMANDE DE SUBVENTION 2021 DE L'ASSOCIATION DU TENNIS CLUB :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une demande de subvention de l'association du tennis club de Nérondes.

Après débat et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'attribuer la somme de **300 €**, afin de contribuer aux diverses activités de l'association.

\* \* \*

**2021/52 :**

**TARIFICATION DES LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE PERDUS OU DETERIORES :**

Par délibération en date du 31 janvier 2020, les membres du conseil émettaient un avis favorable à la proposition du nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale en stipulant en cas de perte ou de détérioration importante, les documents devront être remplacés à l'identique (hormis les DVD) ou facturés. Les tarifs dépendent du barème de la Médiathèque Départementale du Cher.

**Barème forfaitaire de la MDC**

- Livres adultes : **25 €**
- Livres jeunesse : **15 €**
- DVD : **40 €**

Accord à **l'unanimité** des membres du conseil.

\* \* \*

**2021/53 :**

**DEMANDE DE REDUCTION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOJO :**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil d'une demande de réduction des redevances d'occupation du dojo municipal où ont été dispensés des cours de yoga de façon aléatoire pendant la période de confinement, à savoir janvier, février, mars et avril 2021 selon un loyer mensuel de 230 €.

Après échanges, Monsieur le Maire propose un remboursement à hauteur de 50% du montant de loyers, soit 460 € (115 € x 4).

Accord à **l'unanimité** des membres du conseil.

\* \* \*

**2021/54 :**

**APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2020 :**

La communauté de communes du Pays de Nérondes a transmis le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'assainissement non collectif pour l'année 2020.

Lecture est faite par Monsieur le Maire, des données principales contenues dans ce document.

Aucun point particulier n'étant soulevé, le rapport, consultable au secrétariat, est adopté à **l'unanimité**.

\* \* \*

**2021/55 :**

**DEMANDE D'ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu le bulletin d'adhésion émanant du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement pour l'année 2021 d'un montant de 190,00 € (barème de cotisations en fonction du nombre d'habitants de 1001 à 2000).

Il est précisé que l'adhésion au CAUE permet :

- à la commune de bénéficier de conseils adaptés en amont de tout projet d'aménagement et d'études préalables apportés par une équipe pluridisciplinaire ;
  - aux administrés de consulter gratuitement un architecte-conseiller dans le cadre d'un projet de construction.
- Après discussion, un vote à main levée a donné les résultats suivants :

**Votants : 12 Pour : 12**

\* \* \*

**2021/56 :**

**PLANS DE FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES DE LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil un devis relatif à la rénovation d'une installation de l'éclairage public + extension, proposé par le SDE 18, pour le lotissement du Moulin à Vent et rue de la Croix Blanche, selon un montant global HT de 1.056,95 €.

**Plan de Financement prévisionnel :**

- Prise en charge par le SDE 18 s/montant HT (50%) : 528,48 €
- Participation de la collectivité s/montant HT (50%) : 528,48 €

Par ailleurs, il communique aux membres du conseil, les données d'un devis dans le cadre du plan REVE 2020 pour des travaux de remplacement d'une enveloppe armoire, non prévu sur l'étude initiale, rue du 08 Mai 1945, selon un montant global HT de 2.989,26 € HT.

**Plan de Financement prévisionnel N°3 :**

- Prise en charge par le SDE 18 s/montant HT (50%) : 1.494,63 €
- Participation de la collectivité s/montant HT (50%) : 1.494,63 €

Cependant, en cas de dépassement notable de ces montants, la commune serait sollicitée en cours de travaux afin d'avoir son aval, nécessaire à la poursuite des chantiers.

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, les membres du conseil émettent un avis favorable à ces travaux estimés de rénovation de l'éclairage public.

\* \* \*

## ~ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES ~

- ☞ Remerciements à tous les acteurs (bénévoles et professionnels de santé) pour la mise en place et le fonctionnement des deux centres de vaccinations éphémères
- ☞ Obtention d'un avis favorable pour l'épandage des boues de la station d'épuration dans le cadre de la nouvelle réglementation
- ☞ Report des travaux d'assainissement collectif (tranche ultime) en septembre prochain
- ☞ Point sur l'avancée des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire
- ☞ Réunion publique le 17/09 prochain relative au projet photovoltaïque de la commune
- ☞ Programmation à venir d'une réunion pour le plan local d'urbanisme (PLU)
- ☞ Déploiement de la vidéo protection route de St-Amand, carrefour rue Jean-Jacques Ragon et route de la Charité
- ☞ Réussite d'un agent du service technique au concours d'agent de maîtrise
- ☞ Vide grenier chez l'habitant le dimanche 27 juin
- ☞ Annonce des festivités du 14 juillet
- ☞ Remerciements de l'APEEPN pour la mise à disposition de la salle des fêtes à l'occasion de la bourse aux vêtements
- ☞ Exposition scientifique dans la salle des fêtes du 09 au 12 juin 2021
- ☞ Reprise du Cinémobile à compter du 10/06
- ☞ Evocation de la sécurisation d'une maison d'habitation sise Grande Rue, ne présentant plus les garanties de solidité nécessaires au maintien de la sécurité publique

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.